

98 % de taux de satisfaction en 2022*

**étude réalisée auprès de nos stagiaires*

Le GDS Manche vous propose une formation :

JOURNÉE 1

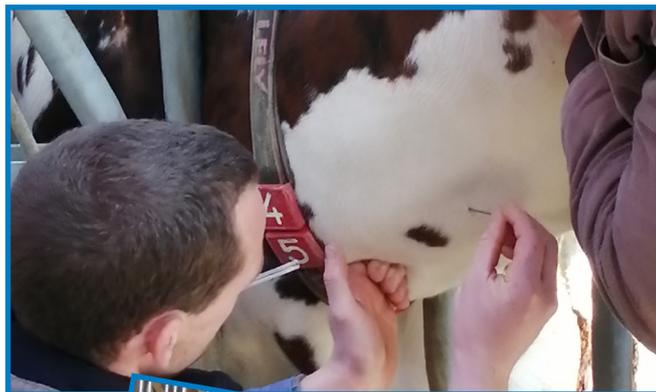
L'examen du bovin malade

Objectifs : être capable d'appliquer une méthode d'examen complet de ses bovins malades, de mieux reconnaître les maladies les plus courantes.

JOURNÉE 2

La bonne utilisation du médicament vétérinaire

Objectifs : être capable de maîtriser les techniques d'administration des médicaments vétérinaires, de gérer sa pharmacie d'élevage, d'utiliser les médicaments à bon escient notamment les antibiotiques, de respecter la réglementation.



Dates

Lieu

Formateur : GDS Manche,

Intervenant : vétérinaire praticien (GTV)

Financé par



*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Renseignez-vous auprès
de votre GDS**

GDS MANCHE - 02 33 06 48 00 - Maison de l'Agriculture -
Avenue de Paris - BP 231 - 50001 SAINT LO CEDEX

En partenariat avec :



Cofinancée par :

Coupon d'inscription à la formation **Éleveur infirmier de ses bovins**

Coupon à retourner par courrier ou par mail **dans les meilleurs délais**

Souhaitez-vous partager vos coordonnées avec d'autres participants pour du covoiturage ? oui non

EDE : 50. _ _ _ _ Raison Sociale :

Exploitant Salarié Autre Nom(s) et prénom(s) : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

CP : _ _ _ _ Ville :

Tél. port. : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ Courriel (OBLIGATOIRE) :@.....

Cotisation Vivéa à jour : oui non

Programme journée 1

L'examen du bovin malade

▶ MATIN : travaux pratiques en exploitation bovine

- > Échanges sur les pratiques.
- > Présentation et mise en application de l'examen du bovin malade sur les vaches mises à disposition.

▶ Repas offert par votre GDS (si adhérent)

▶ APRÈS-MIDI : travaux dirigés en salle

- > Mise en situation en groupe dans différents cas de bovins malades à l'aide de scénarios pédagogiques.

Programme journée 2

La bonne utilisation du médicament vétérinaire

▶ MATIN : travaux pratiques en exploitation bovine

- > Échanges sur les pratiques et les attentes des stagiaires.
- > Exercice d'auto-évaluation de la gestion du médicament dans son élevage sur la base d'un questionnaire.
- > Présentation du matériel d'injection et pratique des injections.
- > Analyse de la pharmacie vétérinaire et du carnet sanitaire de l'élevage d'accueil.

▶ APRÈS-MIDI : travaux dirigés en salle

- > La réglementation sur le médicament vétérinaire.
- > Échanges sur le carnet sanitaire et le pré-bilan sanitaire.
- > La conditionnalité des aides de la PAC en lien avec le médicament.
- > Sensibilisation aux risques d'apparition des anti-bio-résistances en élevage : comment bien utiliser les antibiotiques en élevage ?

Informations

- > **Public concerné** : éleveurs de bovins, salariés agricoles, stagiaires.
- > **Pré-requis** : avoir une expérience dans la manipulation des bovins.
- > **Outils et documents remis aux participants** : copie des visuels présentés, supports techniques.
- > **Méthodes pédagogiques – Évaluation** : exposés et échanges, mise en pratique selon différentes méthodes, évaluation par QCM.
- > **Validation** : attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)
- > **Handicap et accessibilité** : en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.
- > **Conditions de réalisation** : groupe de 6 à 12 personnes.
- > **Délai d'accès** : entre 1 et 9 mois maximum.

Attention selon votre état de santé (grossesse, etc.), veuillez contacter votre médecin afin de vérifier la compatibilité avec la formation (zoonose, bousculade, risques biologiques, etc.).

Informations :

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>



Coût de la formation 180€ / jour

- > **Prise en charge à 100 % si vous êtes :**
 - Exploitant à jour de cotisation MSA et n'ayant pas consommé en totalité le crédit formation de 2250€ alloué / année par Vivéa
 - En cours d'installation ou nouvel installé ayant régularisé la cotisation MSA.
- > **Facturation si vous êtes :**
 - salarié, prise en charge possible à 45 % via Ocapiat (voir conditions <https://www.ocapiat.fr/direction-regionale-normandie/>)
 - non à jour de cotisation MSA.

